



Ecole maternelle - Sacy

**Syndicat de regroupement scolaire
Berny Rivière – Saint Christophe à Berry
12 rue de l'église
02290 Saint Christophe à Berry
Tél : 03 23 55 01 07
E-mail : regroupement.scolaire@laposte.net**



Ecole primaire – Berny Rivière

COMPTE-RENDU de la Réunion du Syndicat Scolaire

Date : mardi 24 mai 2022

Début de la séance : 18h15

Levée de la séance : 19h45

Ont été convoqués :

➤ Membres titulaires :

FIQUET Dominique (Berny Rivière) Président

FERTE Claire (Berny Rivière)

Absente (pouvoir Thierry Sanchez)

LEGRAND Cécile (Berny Rivière)

MAINE Aurélien (Berny Rivière)

DAUCHELLE Romuald (Saint Christophe à Berry) Vice-président

MOUTONNET Romain (Saint Christophe à Berry)

VIVENOT Sandrine (Saint Christophe à Berry)

Absente (pouvoir Olivier Mielcarek)

HOUARD Cindy (Saint Christophe à Berry)

➤ Membres suppléants :

KOWALSKI Jean- Marc (Berny Rivière)

Présent

SANCHEZ Thierry (Berny Rivière)

Présent – en suppléance pouvoir de Claire FERTE

MIELCAREK Olivier (Saint Christophe à Berry)

Présent – en suppléance pouvoir de Sandrine VIVENOT

➤ Enseignants

JAGIELSKI Jean-François (Directeur école de BERNY)

Absent

HARDIER Catherine (Directrice école de SACY)

Présente

➤ Personnel

LEBRETON Justine

Présente

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la réunion du mardi 1^{er} mars 2022
Signatures du compte rendu par les membres présents du syndicat scolaire.
2. Point sur les effectifs de la rentrée de septembre 2022
3. Tarifs cantine à compter de septembre 2022
Proposition de tarifs Newrest restauration
Délibération
4. Formation premiers secours du 11 mai 2022 (compte rendu)
Délibération pour le paiement d'une subvention au foyer rural de Berny-Rivière
5. Délibération autorisant le remboursement par la Smacl des cotisations
6. Point sur les investissements 2022
7. Repas de fin d'année
8. Prochaine date de réunion
9. Questions diverses

1- Approbation du compte rendu de la réunion du 1^{er} mars 2022

Vote et signature du compte rendu

Dans un souci de transparence et à la demande de conseillers municipaux, chaque compte rendu de conseil syndical sera envoyé à chaque conseiller. (Attention de veiller à une parfaite diffusion)

→ Validé

2- Point sur les effectifs de la rentrée de septembre 2022

Compte rendu de la réunion avec Monsieur PETIT (IEN)

Prévision des effectifs à la rentrée de septembre 2022 : 100 élèves

PS	10
MS	9
GS	14
CP	6
CE1	21
CE2	21
CM1	8
CM2	11

Avec H. Hertault un RDV a été pris avec Monsieur PETIT (IEN SOISSONS 2) le Vendredi 6 Mai 2022. Il lui a été fait part de nos interrogations sur la prochaine répartition des effectifs avec des classes surchargées et des classes avec 3 niveaux.

Nous lui avons donc demandé d'ouvrir une 5^{ème} classe.

Compte tenu de ses disponibilités d'enseignants, il ne lui est pas possible dans l'état actuel de procéder à la création d'un nouveau poste sur notre regroupement.

Monsieur PETIT est en attente de la répartition proposée par les enseignants.

Mardi 17 mai une réunion avec les enseignants et 2 parents d'élèves a eu lieu à SACY où il a été décidé qu'une action sera menée par les parents d'élèves (courrier au DASEN)

Remarque de M. Dauchelle : déséquilibre entre l'effectif de primaire et de maternelle. Des CE1 devront être accueillis dans des locaux non prévus pour les élèves de primaires.

A la vue du bloc CE1 (21 élèves) et CE2 (21 élèves) nous allons nous retrouver dans 3 ans et 4 ans avec à nouveau des problèmes d'effectifs

3- Tarifs cantine à compter de septembre 2022

Proposition de tarifs NEW REST RESTAURATION

Après avoir interpellé à plusieurs reprises notre prestataire NEW REST RESTAURATION celui-ci nous a fait savoir par deux courriers que compte tenu de la conjoncture actuelle (hausse des matières premières, des salaires, des carburants impactant les coûts transports etc.) que des répercussions sont inévitables sur leurs tarifs.

NEW REST RESTAURATION nous propose :

- 1/ afin de ne pas toucher au prix actuel, de supprimer temporairement soit l'entrée ou le dessert. (Ce qui équivaldrait malgré tout à une hausse déguisée)
- 2/ : de conserver la situation avec des repas (coût de revient périsco. De 3,37€) avec 5 éléments avec une hausse de tarifs de 11 % (soit 0,40 euros)

Notre décision du 24 mai sera applicable rétroactivement au 19 mai (date de leur proposition)

Rappel : actuellement le prix du repas + de la surveillance est de 5,40 euros (inchangé depuis septembre 2020)

En consultant Justine il s'avère que peu d'aliments soient gaspillés et que les repas proposés sont

équilibrés, il serait donc préjudiciable pour les enfants de modifier les menus.

Propositions

- Conserver les tarifs actuels jusque-là fin de l'année scolaire (5,40 euros)
- Appliquer une hausse de 0,20 euros au tarif – soit 5,60 euros à compter du 1^{er} septembre 2022
La différence (0,20 euros) étant prise en charge par la collectivité
Cette proposition ne tient pas compte de nos propres hausses à savoir celles entre autres des salaires, de l'énergie, etc.

Remarque de M. Dauchelle : l'augmentation des effectifs à la cantine permet de réduire les frais fixes, générant une recette de 3 000 €, mais consommé par l'augmentation des coûts liés aux autres charges (les coûts d'énergie, masse salariale, etc.).

A titre informatif, 4 900 repas pour l'année en cours.

Nouveaux tarifs 2022/2023 :

Décision du conseil syndical

Délibération – Vote

Le conseil syndical adopte à l'unanimité les propositions suivantes :

- Conserver les tarifs actuels jusque-là fin de l'année scolaire (5,40 euros)
- Appliquer une hausse de 0,20 euros au tarif – soit 5,60 euros à compter du 1^{er} septembre 2022
La différence (0,20 euros) étant prise en charge par la collectivité
Cette proposition ne tient pas compte de nos propres hausses à savoir celles entre autres des salaires, de l'énergie, etc.

Remarque de M. Moutonnet :

Y a-t-il possibilité de modifier les contenants pour limiter l'usage du plastique ?

4- Formation premiers secours du 11 mai 2022

8 employés du syndicat scolaire ont suivi la formation de premier secours avec succès

Compte rendu par Justine :

La formation s'est déroulée le mercredi 11 mai (choix d'un mercredi jour ou le personnel ne travaille pas pour qu'il puisse suivre la formation) Cette journée sera rémunérée (7 heures par personne)

Le Foyer Rural de BERNY organisatrice de cette formation a réglé la totalité de facture soit 525,00 euros pour un groupe de 10 personnes

Le Syndicat Scolaire versera une subvention au Foyer Rural d'un montant de :
52,50 euros x 8 personnes soit 420,00 euros

Délibération - vote → adoptée à l'unanimité

5- Délibération autorisant le remboursement par la Smacl des cotisations assurances

L'appel 2022 de la SMACL fait apparaître un montant de cotisations de 1854,84 euros d'assurances du personnel agent affilié CNRACL (COISNON Laëtitia) pour la totalité de l'année 2021 (année de référence de prise en compte des salaires des salariés)

Laëtitia s'étant mise en disponibilité depuis le 8 mars 2021, il a été demandé à la SMALC de bien vouloir régulariser le montant de la cotisation.

Le montant à recevoir de la SMACL s'élève à 1 461,36 euros

Délibération autorisant le Syndicat à percevoir ce remboursement

Vote → adoptée à l'unanimité

6- Point sur les investissements 2022

La commande d'une table supplémentaire pour la cantine et des chaises a été effectuée (délai 2 mois et demi)

Les deux aspirateurs ont été commandés

En attente du bon de commande pour le sèche dessins muraux

En attente bon commande des trampolines

7- Repas de fin d'année

Mise en place de l'organisation de la journée du 18 juin 2022

8- Prochaine date de réunion

Lundi 29 août 18h15

9- Questions diverses

Fanny enseignante à SACY est absente pour surmenage – Elle ne reprendra pas son travail d'ici la fin de l'année et ne fera pas la rentrée de septembre 2022.

Actuellement une remplaçante occupe son poste. En attendant la nomination d'un enseignant pour la prochaine rentrée.

Merci de votre attention

MOUTONNET Romain